



## **AFFECTATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE LÉVIS**

### **SENTIERS DE SKI DE FOND GRANDES PRAIRIES - SAINT ROMUALD**

### **MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE SAINT-ROMUALD (LÉVIS)**

**Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu**

**16 août 2010**

---

#### **Présentation du GIRAM**

*Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) est un groupe entièrement bénévole qui a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tous dossiers se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire et qui peut contribuer à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.*

---

#### **Contexte**

Selon le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis (SAD), le territoire renfermant entre autres les sentiers de ski de fond du *Club Sentiers des Grandes Prairies* est désigné depuis septembre 2008 en partie « affectation industrielle » et en partie « affectation axe de consolidation urbaine ». Par conséquent, ce territoire boisé est donc voué à disparaître afin de faire place à du développement commercial. Soulignons que la version initiale du SAD prévoyait que le secteur en question était « affectation récréation ».

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) s'est déjà prononcé contre l'affectation actuelle, notamment lors des séances publiques du 6 avril et du 10 mai dernier. Il désire réitérer son désaccord pour les raisons exposées dans le présent document.

## Environnement et santé

Le secteur touché concerne un des derniers espaces naturels à Lévis. Il renferme crans rocheux, milieux humides, faune et flore unique qui contribue directement à la santé de ses citoyens. Comme le souligne Hubert Reeves récemment, «... *la proximité de la nature sauvage est un facteur d'équilibre psychique de la plus grande importance. Les humains s'étiolent sur l'asphalte et le béton...* »<sup>1</sup>.

De plus, la conservation de ce lieu récréatif cadre tout à fait avec la recommandation de l'OMS qui demande aux villes du monde de penser autrement leur trame urbaine de manière à inciter les individus à adopter des modes de vie sains.

À cet égard, sachons que des milliers de skieurs fréquentent le site annuellement. Comme il s'agit de sentiers à faible dénivellation, contrairement à d'autres centres de ski, le niveau « facile » permet non seulement du ski familial mais aussi favorise l'exercice physique des aînés. Dans un contexte de vieillissement de la population, une structure telle que ces sentiers actuels sont des atouts indiscutables pour une ville en santé. Nous ne pouvons plus planifier comme il y a 30 ans. L'épidémie d'obésité qui gruge nos fonds publics de santé ne se contrôlera pas seulement par une saine alimentation. Un environnement favorisant l'exercice et ce, à proximité des résidants est une responsabilité municipale.

La Ville de Lévis dispose avantageusement d'un tel environnement. En effet, la proximité des lieux qui réduit les déplacements incite les citoyens à fréquenter l'endroit régulièrement, voire quotidiennement dans certains cas. N'est-ce pas là le signe qu'un tel centre représente un besoin et même une nécessité ?

Outre la santé physique des individus, la fréquentation de ce centre de proximité contribue à la santé mentale puisqu'il constitue un lieu de socialisation, élément important en santé publique. Une récente étude américaine indique que les liens sociaux sont un gage de bonne santé au même titre que l'abandon du tabagisme<sup>2</sup>. Pour ce faire, on mentionne que les plans d'urbanisme des villes nord-américaines doivent influencer sur les chances de se rencontrer afin de créer des liens dans la communauté. Une infrastructure comme les Sentiers des Grandes Prairies, un milieu naturel et de récréation cadre tout à fait avec ces principes.

Le territoire des Sentiers des Grandes Prairies constitue un poumon pour la ville de Lévis, particulièrement en raison de sa situation géographique, soit la bordure directe d'une autoroute extrêmement achalandée. On ne peut déplacer ou reconstituer un tel milieu naturel. Par conséquent, dans le contexte des changements climatiques, un boisé naturel dense de proximité est une ressource incontestable pour réduire la quantité importante de GES générée par les milliers de véhicules y circulant et en filtrant les particules en suspension. En outre, il s'avère un excellent moyen pour réduire le nombre d'îlots de chaleur urbain, îlots qu'on ne manquera pas de créer avec le développement prévu actuel.

---

<sup>1</sup> Hubert Reeves, *Journal de Québec*, 25 juillet 2010.

<sup>2</sup> « Des amis qui vous font du bien », Mélissa Guillemette, *Le Devoir*, 10 août 2010.

## Économie et attrait

Un boisé à l'intérieur d'une ville et de surcroît la présence de sentiers de ski de fond représente une plus-value indéniable et constitue un attrait économique bénéficiant à tous les contribuables. Bien que la présence de bâtiments et de commerces génèrent des revenus sous forme de taxes à la municipalité, il ne faut pas négliger que la présence d'une telle infrastructure au cœur de la ville est un facteur contribuant à son attrait tant pour les futurs résidents que pour ses visiteurs. À cet égard, il est important que Lévis conserve sa position dans le palmarès des villes canadiennes les plus attractives selon le *Conference Board*. Le site de Saint-Romuald représente sans aucun doute un élément de plus à la qualité de vie du milieu.

Outre la pratique du ski de fond, des activités telles que le vélo de montagne et la randonnée pédestre y sont présentes, ce qui confirme la popularité du territoire à longueur d'année. Ainsi, du point de vue économique, les activités de ski de fond, de randonnée pédestre et de vélo de montagne attirent de plus en plus d'adeptes, lesquels proviennent même de l'extérieur de Lévis. Tous ces visiteurs sont susceptibles de fréquenter les nombreux établissements de restauration et même hôteliers de la ville.

Enfin, la création d'un lieu d'escalade dans l'ancienne carrière (appelée communément lac Vert) est susceptible de valoriser davantage le centre de ski, car une telle facilité dans la région immédiate de Québec serait un atout précieux. Le centre de ski pourrait alors devenir un parc-nature quatre saisons et dont le riche écosystème, unique répétons-le, parce que situé en plein milieu urbain, serait enfin protégé et mis en valeur grâce à un aménagement d'ensemble adapté à ce nouveau statut de parc urbain. Un centre d'accueil moderne ainsi que le vaste stationnement existant viendraient compléter les installations de plein air dignes d'une ville verte, au milieu de vie humain et ce, en complémentarité avec les autres parcs urbains, en conservant et en exploitant les caractères spécifiques de chacun. Il faut rejeter l'idée que la présence d'un seul ou de deux grands parcs urbains à Lévis justifie la destruction d'un autre écosystème qui a ses caractéristiques propres et sa richesse unique. La nature est une richesse non renouvelable. On trouve dans le grand Montréal un réseau fort populaire de parcs-nature qui ne cesse de grandir. La Ville de Québec met elle aussi de plus en plus en valeur la présence de parcs naturels sur son territoire.

## Contraintes naturelles

Selon le rapport BPR déposé à la ville de Lévis en février 2007<sup>3</sup> et dont le GIRAM a obtenu copie par une demande d'accès à l'information, le secteur touché renferme des zones inondables. Bien que BPR affirme que sa méthode utilisée soit « normalement considérée comme étant sécuritaire dans la littérature », il indique clairement que « les évaluations de débits effectuées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet d'un découpage raffiné du territoire et que les apports en eaux n'ont pas fait l'objet d'un calcul jumelé à la création d'hydrogrammes qui permettent de tenir compte des effets de laminage et de décalage entre les divers rapports en eau le long du ruisseau. »

---

<sup>3</sup> Étude hydraulique du ruisseau Cantin, secteur Saint-Romuald, Identification des zones inondables, Rapport BPR, février 2007.

Sans remettre en question les conclusions de ce rapport, il faut se remettre en perspective les problèmes des sols instables dans le secteur des Constellations de St-Jean-Chrysostome où pourtant toutes les études avaient été faites selon les règles de l'art et où la construction s'avérait, selon toute vraisemblance, sécuritaire.

### Protection du territoire

Selon le Centre québécois du droit de l'environnement, les villes n'ont pas d'excuses pour ne pas protéger entre autres leurs milieux humides, leurs forêts urbaines et les autres écosystèmes qui permettent à la petite et grande faune de survivre. Il ne s'agit pas d'exproprier les boisés mais, par un zonage approprié, d'interdire une activité au nom de l'intérêt public et de l'environnement. Protéger n'exige pas d'acquiescer, il suffit de volonté politique<sup>4</sup>. Bien que « *la ville affirme avoir beaucoup de pression des promoteurs* »<sup>5</sup>, les citoyens sont également concernés par le développement urbain.

Il s'agit donc pour la Ville de Lévis de déclarer que le territoire occupé par les Sentiers Grandes Prairies soit protégé du développement et ainsi empêcher la destruction de milliers d'arbres et de leur écosystème de milieux humides, ainsi que de l'environnement de deux crans rocheux qui marquent la géographie de Saint-Romuald et du grand Lévis depuis des dizaines de milliers d'années. La Ville de Lévis doit accorder la même protection à ces lieux qu'au Centre de ski de fond La Balade de Saint-Jean-Chrysostome, pourtant de propriété privée.

### Recommandation du GIRAM

Pour toutes les raisons évoquées dans le présent document, soit environnementales, santé des populations, économiques et de contraintes naturelles, **le GIRAM demande une modification au SAD afin que le secteur renfermant l'ensemble des pistes de ski de fond « Sentiers des Grandes Prairies » soit dorénavant désigné « affectation récréo-écologique ».** Le secteur pourrait bénéficier également d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) qui en assurerait la pérennité et l'intégrité.

Texte préparé par Estelle Portelance, présidente du GIRAM.

---

<sup>4</sup> « Montréal protège mal sa biodiversité », Louis-Gilles Francoeur, *Le Devoir*, 28 avril 2010.

<sup>5</sup> Madame Danielle Roy-Marinelli mairesse, déclaration à la séance du Conseil municipal, 6 avril 2010.